

Continuités écologiques

par **Jean-Luc Barrailler**, Président de l'Association des chasseurs de Grand gibier du Val d'Oise
et Administrateur de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France



Combat entre deux brocards lors du rut (28 juillet 2017)

Au milieu de la décennie 1980 afin de désengorger l'axe routier entre la ville nouvelle de Cergy Pontoise et la Picardie (axe à une fois une voie traversant des villes et villages "rue"), il fut décidé de créer une route nationale à deux fois deux voies en zone agricole et forestière. Ce nouvel itinéraire traversa d'Ouest en Est la forêt domaniale de l'Isle Adam.

À cette époque, parler de continuité écologique était incongru et anecdotique. Malgré tout, quelques chasseurs en parlèrent mais dans leur camp, ils furent classés dans la catégorie écolo et dans celle des décideurs, comme de doux rêveurs...

Durant trente années, ces quelques « avant-gardistes » se battirent sans répit pour

obtenir un rétablissement des continuités écologiques au cœur du massif forestier domanial de l'Isle Adam qui, en 1986, avait été scindé en deux irrémédiablement et sans compensation ^(*) par ce nouvel axe routier, certes nécessaire, mais très pénalisant pour la biodiversité régionale.

O miracle, sous l'effet conjugué des lois relatives à la trame verte et bleue et au schéma régional de cohérence écologique d'Ile de France ^(**), des enveloppes financières furent débloquées par l'État et la Région pour engager des opérations de rattrapage des continuités écologiques.

C'est dans ce cadre et en avant-première en Ile de France que le corridor écologique au cœur du massif domanial de l'Isle Adam et, plus précisément, au carrefour

du Tremble, a été rétabli l'an passé après avoir été interrompu durant trois décennies.

Les travaux ont consisté à transformer un passage supérieur parfaitement intégré en termes d'altimétrie avec les boisements situés de part et d'autre de l'ouvrage et uniquement dédié aux activités humaines en un passage mixte dont les deux tiers sont dorénavant réservés à la biodiversité sauvage.

La direction régionale des routes, l'Office national des forêts, le cabinet d'écologie

^(*) ni en termes de continuités écologiques, ni en termes de boisements compensatoires car des dizaines d'hectares ont été abattus pour réaliser cette voie express

^(**) le premier adopté en France

^(***) quelques chasseurs adjudicataires en forêt domaniale ont même tenté de connaître auprès des techniciens de la FICIF le sens de déplacement de la grande faune (vers leur lot ou pas)...

OGE représenté par Vincent Vignon, la Fédération des chasseurs (FICIF) et les autres utilisateurs des milieux naturels ont conduit les études préalables à la réalisation de ce projet puis, ils ont suivi le chantier.

Entre septembre et décembre 2016, ces travaux ont été réalisés pour un coût total de 710 000 euros dont 450 000 euros à la charge de la Région Ile de France et 260 000 euros à la charge de l'État.

En parallèle, la FICIF, partie prenante du projet avant même son lancement, signait une convention avec l'État afin de suivre la fréquentation de ce passage à l'aide d'un piège à traces en sable et d'un appareil photographique situé au centre de l'ouvrage.

Au cours du premier trimestre 2017, la fréquentation fut très faible : une fouine et un chat... ce qui déclencha l'hilarité de certaines autorités

locales et la colère d'autres personnes dont des chasseurs^(*) qui clamaient haut et fort « *encore de l'argent, notre argent, dilapidé pour des trucs d'écologistes* »!!!

À partir d'avril 2017, l'analyse régulière de la fréquentation entreprise par les techniciens de la FICIF démontre que l'ouvrage est emprunté régulièrement et dans les deux sens par des chevreuils et des sangliers (le cerf est encore absent sur ce secteur ou contacté de façon anecdotique). Les passages se font plutôt de nuit mais fin Juillet, au cœur du rut, deux brocards cabotins s'affrontèrent de jour devant le piège photo.

Des entomologistes et erpétologues s'intéressent aussi à l'ouvrage et durant l'été, ils ont découvert diverses espèces de papillons diurnes et des lézards en grand nombre...

À ce jour, aucune dégradation ni du dispositif photographique, ni de l'ouvrage en général n'a été constatée. À

l'évidence, la limite de l'expérimentation en cours se situe bel et bien là, à savoir :

- la protection permanente de ce passage contre les incivilités,
- l'entretien sur le long terme de manière régulière et efficace.

C'est l'Office national des forêts, en particulier, qui est chargé de la surveillance de l'ouvrage mais les restrictions du personnel au sein de l'établissement risquent d'être un frein à cette mission de police de l'environnement.

L'importance du suivi

Investir en génie écologique semble, a priori, plus facile qu'investir en fonctionnement régulièrement et sur le long terme (enveloppes budgétaires variant au gré des alternances politiques, des préoccupations du moment...). Or, investir sans budget de fonctionnement approprié sur le long terme ne sert à rien ou à peu de choses.

Photo au temps où le cerf était chassé à courre en l'Isle Adam



61. - Forêt de L'ISLE ADAM. - Chasse à courre
Le Carrefour du Tremble à l'heure du rendez-vous

Combien de marais, de landes sont réhabilités grâce à des budgets élevés avec force de communication, et qui, au bout de quelques années, s'envasent, s'enrichissent inexorablement car il n'y a plus l'argent pour les travaux d'entretien ordinaires.

Parallèlement, la FICIF assurera le suivi de l'ouvrage supérieur dédié uniquement à la grande faune au-dessus de l'A16 (Paris Calais) au lieu-dit "Le bois carreau" qui permettra de reconnecter en 2019 le massif forestier domanial de Carnelle à celui de l'Isle Adam après une interruption des continuités écologiques de plus de cinquante ans. Actuellement, des cerfs sont régulièrement observés sur le chantier du futur passage faune supérieur qui leur est dédié. Ils suivent les travaux, ils ont hâte de l'inaugurer.

Enfin la FICIF, aux côtés du Conseil départemental du Val

d'Oise, suit les trois passages inférieurs sous la Francilienne en vallée de Chauvry, secteur agricole classé qui constitue une rupture entre la forêt domaniale de l'Isle Adam et celle de Montmorency. Là aussi, ces ouvrages sont fonctionnels pour les mammifères présents sur le secteur (chevreuil, sanglier, renard, blaireau...) avec des fortunes diverses car l'un d'entre eux encore parfaitement opérationnel voici trois ans est devenu un repaire de rave party et de squatt très enfumé.

Une action continue

En conclusion, toutes ces connexions écologiques créées ou reconstituées s'inscrivent dans une action continue et déterminée étalées sur trois décennies engagées et suivies par quelques chasseurs à la fibre écolo avec la bienveillance et le soutien d'associations

environnementalistes et de décideurs attentifs à leurs préoccupations. À moins de vingt-cinq kilomètres de Paris, ce réseau de continuités écologiques fonctionnel permet de relier les forêts domaniales franciliennes de Montmorency (2000 hectares hors boisement privé riverain), Isle Adam (1600 hectares hors boisement privé riverain) et Carnelle (900 hectares hors boisement privé riverain) au grand continuum écologique forestier picard qui s'étend de Chantilly à Laon et au-delà jusqu'à la Belgique.

Cette stratégie de préservation des continuités écologiques au cœur des trois forêts domaniales val d'oisiennes sera peut-être consacrée par leur intégration très prochaine dans le Parc naturel régional Oise-Pays-de-France qui a été, dès sa création en 2004, un précurseur en France en la matière.

J.-L. B.

Andain réalisé sur le passage du carrefour du Tremble en forêt de l'Isle-Adam, RN184



Colonisation de l'andain par le Lézard des murailles dès la première année (6 individus observés en un passage)

